

Il parle de l'aide dans le cadre des programmes de recherches et de développement. Cependant, étant donné les impôts que les grandes sociétés canadiennes doivent payer de nos jours, elles ne peuvent espérer mener à bien ces programmes seules. Le ministre a ajouté:

Le manufacturier canadien doit se rendre compte que ces éléments (recherche, création et exploitation) sont importants au point de vue concurrentiel . . .

Il dit que la façon dont nous utilisons la science pour développer notre pays est importante. L'article poursuit:

Le gouvernement et l'industrie «pourraient» l'un et l'autre consacrer plus d'argent à la recherche et à l'exploitation, a dit M. Faulkner.

Ce qui arrive, en fait, c'est que le gouvernement abolit le seul programme qu'il avait consacré à la recherche et à l'exploitation. Le ministre mentionne ensuite . . .

. . . l'habitude «imprévoyante» de l'industrie de réduire les crédits qu'elle alloue à la recherche en période de compression, car la recherche contribue au succès futur.

Pourtant, c'est exactement ce que fait le gouvernement. Je ne vois pas très bien comment le gouvernement peut expliquer que ses ministres se rendent partout au Canada pour dire une chose quand à la Chambre il fait tout à fait le contraire.

On a rarement eu, au Canada, plus grand besoin de programmes de recherche vigoureux, bien financés. Presque tout le monde se rend compte de l'importance de l'industrie de fabrication pour le Canada, et de la recherche et du développement pour l'industrie. Même le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie s'en rend compte. Quels en sont les avantages les plus évidents? D'abord, le maintien de la souveraineté et de la juridiction canadienne sur un grand nombre d'avoirs et d'activités productrices de richesse au Canada; ensuite, une réduction des effets négatifs du genre américain de structure et de concurrence au Canada. La recherche industrielle est une des clés qui peuvent nous assurer une place solide et grandissante dans les marchés internationaux. Cela vaut plus pour le Canada que pour bien d'autres pays.

Un corollaire inévitable de la perte de vitesse de l'effort en matière de recherche sera la perte de nos ressources intellectuelles. Tout comme l'argent tend à se déplacer vers les grands marchés de l'argent où les possibilités sont les meilleures, de même les têtes les mieux formées tendent à graviter vers les possibilités et les défis les plus grands. Est-ce là le genre de perte que nous voulons en tant que Canadiens, que nous sommes prêts à accepter?

Il me semble que le pays en tirerait un meilleur profit si l'on mettait davantage l'accent sur la recherche: ainsi, le Canada serait l'un des foyers d'activité cérébrale les plus enviés du monde. Il est essentiel que nous fassions actuellement tous les efforts possibles pour étendre la recherche industrielle dans tous les domaines au Canada. Dans le cas contraire, nous pouvons nous attendre à ce que d'autres pays industrialisés viennent à nous dépasser encore plus qu'aujourd'hui.

Une stratégie industrielle au plan national devrait rehausser l'efficacité de la recherche et stimuler le développement. Il faut pour cela coordonner particulièrement les efforts des ministères fédéraux, mais aussi des gouvernements fédéral et provinciaux et nécessairement, de l'industrie.

A l'heure actuelle, certaines provinces, comme l'Ontario, obtiennent un solide appui des industries mais aucune aide du gouvernement fédéral. Je me demande ce que fait le ministère de l'Industrie et du Commerce de ses ressources. Les stimu-

Compression des dépenses de l'État

lants à la recherche et au développement, s'il faut abroger la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, pourraient être réalisés grâce à des allègements fiscaux, comme ce fut le cas entre 1962 et 1966 par suite d'une recommandation du Conseil des sciences du Canada. Il faudrait pour cela définir dans la loi de l'impôt sur le revenu ce qui constitue des dépenses acceptables en matière de recherche et de développement qui pourraient donner lieu au versement de stimulants. On vérifierait les réclamations grâce au processus normal des déclarations de revenus des entreprises. Les dépenses au chapitre de la recherche et du développement seraient motivées par les taux des allocations pour frais d'immobilisation dans la loi de l'impôt sur le revenu.

On pourra me faire remarquer qu'au cours des 30 années d'histoire de la réforme fiscale aux États-Unis, on a accordé tellement de stimulants aux investisseurs que selon certains, la loi a des failles si énormes, qu'on pourrait y faire passer un char. C'est peut-être vrai, mais comparez la puissance industrielle et la richesse de ce pays avec la nôtre. Même si je crois qu'on pourrait l'empêcher, je préférerais qu'on favorise l'expansion de l'industrie canadienne au lieu de lui couper les ailes comme ce bill cherche à le faire. D'après les meilleurs témoignages dont on dispose, il ne fait aucun doute que la création d'emplois basée sur la technologie a un excellent effet multiplicateur. La recherche à long terme reliée aux besoins nationaux à long terme, l'étude de la technologie, le commerce, le progrès social, la médecine, l'agriculture et d'autres domaines assureront le développement continu du potentiel industriel canadien. L'application du bill C-19, et surtout de cette partie du bill, aurait exactement l'effet contraire.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le bill C-19 qui, comme l'ont mentionné les deux orateurs précédents, ne fait que reprendre les termes du vieux bill C-87. En toute franchise, si vous l'examinez, même si son titre abrégé est: Loi sur la compression des dépenses du gouvernement, ce n'est que de la poudre aux yeux, une mesure pour persuader le public que le gouvernement cherche à faire quelque chose pour limiter les dépenses excessives. Toutefois, non seulement les députés mais les Canadiens en général savent que ce n'est pas vrai.

J'ai suivi avec intérêt le discours du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qu'on trouvera dans le hansard du 16 novembre. C'était un discours exceptionnel et dont je recommande la lecture à tous les députés et surtout aux ministériels. Il a fait l'historique détaillé des chemins de fer et de la loi sur les chemins de fer. Il a surtout fait allusion à l'article 272 qui sera effectivement abrogé par cette mesure.

Avant d'entrer dans les détails du bill C-19, j'aimerais revenir à certaines remarques faites il y a quelques jours par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) comme en fait foi le hansard du 16 novembre. C'était la deuxième fois que le député donnait la vedette à ma circonscription. Les députés aiment bien qu'un autre député parle d'eux ou de leur circonscription, mai dans mon cas, puisqu'il s'agit d'une déclaration que j'ai faite et qui a été mal interprétée, je pense avoir le droit de mettre les choses au point. Comme l'indique la page 1032 du hansard du 16 novembre, le député de Regina-Lake Centre a déclaré: